

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	WAR-AFFECTED PEOPLE'S ASSOCIATION INTERNATIONAL ASBL (WAPA INTERNATIONAL)			
Adresse (siège)	RUE DE RIXENSART 22 à 1332 GENVAL			
N° BCE	0537407021	URL site internet	www.wapainternational.org	Validité attestation fiscale, jusque déc-26
Vérificateur des comptes				

Bilan		2023		2022		2021	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan		341 618.78 €	341 618.78 €	301 673.80 €	301 673.80 €	131 856.85 €	131 857.00 €
Actifs immobilisés	20/28	3 724.21 €		5 095.30 €		1 999 €	
Actifs circulants	29/57	335 467.04 €		294 274.30 €		127 957 €	
Comptes de régularisation	490/491	2 427.53 €		2 304.20 €		1 901 €	
Patrimoine	10/14		97 186.90 €		54 515.87 €		83 936 €
Provisions	16				0.00 €		- €
Dettes > 1 an	17				0.00 €		- €
Dettes < 1 an	42/48		22 519.29 €		24 196.97 €		37 143 €
Comptes de régularisation	492/493		221 912.59 €		222 960.96 €		10 778 €

Compte de résultats		2023		2022		2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	616 465.00 €		369 022.22 €		239 476.00 €	
dont :							
• coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617	0.00 €		0.00 €		0.00 €	
• rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code :617000 ; 615300 ; 615400	37 033.84 €		23 010.78 €		1 754.50 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	142 529.37 €		126 452.38 €		105 904.00 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	2 225.33 €		1 319.47 €		613.00 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		12 247.50 €		3 665.02 €		10 591.16 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		788 721.09 €		469 477.76 €		349 180.68 €
Charges et produits financiers	65 - 75	707.68 €	3 629.82 €	6 214.54 €	446.12 €	2 420.00 €	891.09 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	761 927.38 €	804 598.41 €	503 008.61 €	473 588.90 €	348 413.00 €	360 662.93 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directes	[1]		330 993.10 €		275 365.60 €		296 689.48 €
dons	731		330 993.10 €		275 365.60 €		296 689.48 €
legs	732		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		131 633.54 €		101 172.36 €		80 029.00 €	
Resultat net des récoltes de fonds indirectes	[1]		12 247.50 €		3 491.02 €		10 352.30 €

Subsides	733		457 728.37 €		194 286.16 €		52 730.06 €
-----------------	-----	--	---------------------	--	---------------------	--	--------------------

		2023	2022	2021
Tension salariale (max/min. bruto, en ETP)	[2]	:1	:1	:1

		2023	2022	2021
Frais d'administration générale		64 878.00 €	44 967.18 €	34 721.00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		131 633.54 €	101 172.36 €	80 029.00 €
Ratio FAG/Produits		8.1%	9.5%	9.6%
Ratio coût récoltes de fonds directes / Résultat brut		39.8%	36.7%	27.0%
Ratio de dépenses impact [3]				

[1] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des 'récoltes de fonds directes' et 'indirectes' ou 'autres', càd. : qui concernent des activités qui génèrent une recette nette (vente, sponsoring,...) et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes. Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités spécifiques de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[2] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au commissaire aux comptes

[3] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but sociétal.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Nom & fonction du certificateur [4]

Véronique Cranenbrouck, Co-déléguée la gestion journalière

Date

03/07/2024

Signature

[4] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.